

**Déclaration liminaire des représentants du personnel
de Solidaires Finances Publiques
au CTL du 29 octobre 2015**

Madame la Présidente,

Les élus de Solidaires Finances Publiques ne peuvent commencer ce CTL sans aborder le contexte politique général du pays et son impact sur les services de l'Etat et les fonctionnaires.

La politique du gouvernement visant au moins disant pose la question de la place et du rôle de l'Etat dans notre société. Dans un tel contexte, quel avenir pour les agents de la Fonction Publique ?

A ce propos, le dernier rapport de la Cour des Comptes est consternant. Une fois de plus, la cour prend le parti de l'affaiblissement du service public et de la précarisation des carrières des agents de la fonction publique.

Ses propositions visent à renforcer la mobilité des agents dans l'intérêt du service, à augmenter la partie liée à la performance dans les rémunérations, à diminuer les automatismes dans les avancements de carrières, à accentuer la baisse des effectifs de l'Etat, à revoir le périmètre des missions dans une logique budgétaire et à remettre en cause la durée du temps de travail.

Pour Solidaires Finances Publiques, de telles préconisations sont inacceptables et constituent une provocation à l'adresse des agents qui subissent depuis trop longtemps les conséquences de l'austérité budgétaire et de la fragilisation du service public.

Ces conclusions de la cour des comptes doivent être rapprochées des propositions faites par la ministre de la fonction publique concernant le parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) rebaptisées pompeusement « Avenir de la fonction publique ».

Sans rentrer dans le débat, Solidaires Finances Publiques ne peut que dénoncer les avancées dites majeures de ces propositions et en tout premier lieu, les gains indiciaires des trois catégories A, B, C. Ceux-ci sont, pour partie, autofinancés par les agents eux-mêmes à travers le transfert d'indemnitaire sur de l'indiciaire, ce qui, en aucun cas, ne compense les pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis plus d'une décennie.

Ce faible gain indiciaire peut aussi avoir pour corollaire un déroulé de carrière rallongé. Comment reprendre d'une main ce qui est donné de l'autre.

Autre aberration, parmi d'autres exemples, l'évaluation des agents qui ne serait plus annuelle mais triennale et qui permettrait à seulement 25% d'entre eux, contre 70% aujourd'hui, de bénéficier d'une réduction d'ancienneté égale à 8 mois. Dans ce dispositif, 75% des agents seront laissés pour compte et ce, malgré leur implication dans notre administration.

Pour Solidaires Finances Publiques, le protocole PPCR est inacceptable au fond et en la forme.

Le protocole PPCR n'a pas recueilli l'approbation majoritaire des syndicats. Pour Solidaires Finances Publiques, la responsabilité de cet échec incombe au gouvernement et à lui seul. Celui-ci s'est non seulement dispensé de proposer des avancées significatives pour les agents, mais s'est surtout efforcé d'intégrer des reculs et dispositions iniques.

Malgré le refus de signature du protocole, le premier ministre a déclaré ce 30 septembre qu'il passerait en force en appliquant ce projet. C'est peu de dire que cette décision est en total décalage avec les déclarations d'affichage sur le dialogue social. Il portera donc la responsabilité des reculs que contient

ce projet. En utilisant une forme de «49-3» dans un contexte de rigueur, il tombe le masque. Cette vision du « dialogue social » ne saurait être la notre.

A la DGFIP,

Le projet de loi de finances prévoit une nouvelle vague de suppressions d'emplois (plus de 2000 à la DGFIP), celle-ci n'étant, une fois de plus, pas considérée comme un secteur «prioritaire»

Pour Solidaires Finances Publiques, les réductions massives d'emplois, plus de 30000 depuis 2002, et la situation de l'emploi (écarts entre les implantations et la situation réelle) sont inacceptables. A la fin des mouvements de mutation 2015, plus de 3000 postes de cadre B et C n'étaient pas pourvus.

Solidaires Finances Publiques exige la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle des effectifs pour tenir compte de l'évolution de la pyramide des âges et anticiper les besoins de notre administration.

Aujourd'hui, la DGFIP veut gérer la situation catastrophique des effectifs en tentant de remettre en cause les règles de gestion discutées et acceptées lors de la mise en place de la DGFIP (dérogation à la règle de l'ancienneté administrative, remaniement des RAN, allongement du délai de séjour...). Le tout n'a qu'une seule conséquence pour les agents : réduire les possibilités de mutation.

La multiplication des postes vacants, gelés, le volume d'agents à la disposition, l'existence des postes à avis ou à profil constituent des situations préjudiciables pour les agents.

Les agents ont également besoin d'une légitime reconnaissance. Celle-ci passe par une revalorisation significative en matière indiciaire et indemnitaire. Nous en sommes très loin. De plus, la politique actuelle en matière d'emploi conduit à réduire significativement les possibilités de promotions inter catégorielles.

La démarche stratégique accélère le processus de démantèlement de la DGFIP. Nous assistons en effet à la mise en place de réformes de structure et/ou service, faites à la va vite et sans concertation, avec pour conséquence le passage en force de modification des règles de gestion. Tout cela engendre une perte de repères des agents.

Et que dire ou penser du budget de l'action sociale ministérielle qui va subir une diminution historique et drastique de 23 %. Les agents sauront y voir la marque de mépris de leurs ministres dans une période déjà difficile.

Devant un tel constat, Solidaires Finances Publiques mettra tout en œuvre pour combattre l'ensemble des mesures qui portent atteinte au service public et aux agents.

Pour toutes ces raisons et afin d'exprimer le mécontentement général des agents, nous avons boycotté la première convocation de ce CTL de la DISI Paris-Normandie. Ce boycott est aussi, pour nous, l'occasion de rappeler que le dialogue social se fait à deux. Aujourd'hui, nous subissons plutôt un monologue.

Quant à l'ordre du jour du présent CTL, nous réitérons notre opposition à tout transfert d'emploi entre établissements qui se traduit par le dépouillement d'un ESI au profit d'un autre.

Nous voulons attirer l'attention, tout particulièrement, sur la situation de l'ESI de Nanterre qui, suite aux transferts d'emplois successifs, risque d'atteindre un seuil critique d'effectif mettant en cause la pérennité de l'établissement.

Concernant la fermeture de l'éditique de Caen, nous vous rappelons notre opposition à la fermeture de tout service.

L'absence de précisions concernant l'accompagnement indemnitaire des agents est inacceptable à seulement 2 mois de l'échéance de fermeture, alors même que la décision a été prise en début d'année. Nous exigeons que cet accompagnement indemnitaire se fasse dans les mêmes conditions que celles accordées par le dispositif prévu dans le cadre du projet éditique du Trésor Public. Dispositif dont certaines dispositions sont opposées encore aujourd'hui aux agents en matière de reconversion/mutation. Il semble que seules les mesures concernant l'indemnitaire n'aient pas été prorogées au-delà du 31/12/2014. Le délai dans la mise en œuvre du projet éditique ne devrait pas porter préjudice aux agents qui ont eu à cœur de maintenir l'existence et l'efficacité de leur service pendant plus de 10 ans. Il est intolérable que tous les agents concernés par cette restructuration de service ne puissent pas bénéficier des mêmes conditions indemnitaires.